

Rectorat

Service Action Sociale

Tél. : 03 83 86 22 17 **Dépt 54 – 57** // Tél. : 03 83 86 22 47 **Dépt 55 – 88** // courriel : ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr

A retourner au Rectorat de Nancy-Metz
DPAE/3 - Service Action Sociale
C.O. N° 30013
54035 NANCY CEDEX

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER le 14 octobre 2021

Tout dossier parvenu au rectorat incomplet ou après cette date limite sera refusé (cachet de la poste faisant foi)

Cette aide facultative est accordée aux personnes remplissant les conditions requises, **dans la limite des crédits disponibles**

N° Sécurité Sociale :

NOM et PRENOM du demandeur : **Date de naissance :**

NOM de famille (naissance) : **lieu de naissance :**

ADRESSE PERSONNELLE :

Adresse mel : **Tél: Personnel**

Préciser si vous êtes dans un établissement : **PUBLIC** **PRIVE.**

Titulaire/Stagiaire - contractuel(le) - AESH - AED - Apprenti(e) Fonction Publique État - Agent Jeunesse et sport

Retraité(e) de l'éducation nationale depuis le dernier grade :

et dernier établissement fréquenté :

Votre grade actuel : Temps partiel **oui** **non** si oui, depuis quelle date :

Établissement et lieu d'exercice :

Tél: Prof

Situation de famille : Célibataire pacsé(e) vie maritale veuf(ve) marié(e) séparé(e) divorcé(e)

Indiquer la date du changement de situation :

NOM et PRENOM du conjoint : **Date de naissance :**

Profession du conjoint :

Employeur du conjoint :

Nombre d'enfants à charge au moment de la demande :

Enfants de la naissance à 21 ans concernés par la demande uniquement :

Nom - Prénom et Date de naissance	Nom - Prénom et Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

ATTESTATION DE PAIEMENT

Enfant jusqu'à 21 ans

(une par enfant et par année scolaire)

1ère Partie

A COMPLÉTER PAR LE RESPONSABLE DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Responsable de l'organisme d'accueil : Je soussigné(e)

(Nom et adresse complète) :

certifie que l'enfant : NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Âge de l'enfant :

ans, est bien inscrit au sein de l'organisme d'accueil désignée ci-dessus

ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE PRATQUÉE PAR L'ENFANT EN 2021 / 2022

Activité pratiquée par l'enfant :

Date d'inscription du

au

Numéro d'agrément éventuel

Coût

payé par la famille :

€

Date et Signature du responsable

Cachet du centre d'accueil obligatoire

2ème Partie

A COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR DU CONJOINT

Je soussigné(e)

Société Établissement Administration

certifie que M. - Mme - Mlle

employé(e) dans nos services .

a bénéficié d'une participation d'un montant de : € pour les périodes de septembre 2021 à Juin 2022.

n'a perçu et ne percevra aucune participation pour l'activité sportive et culturelle de son enfant.

Date et Signature Originale du responsable Hiérarchique

Cachet (de l'Entreprise, Société, Administration)

Ne pas remplir si le conjoint travaille également dans l'Académie de Nancy-Metz

3ème Partie

A COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

Je soussigné(e) (Nom et prénom) :

né(e) le

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur ce document et avoir versé la somme de €

toute aide déduite (jeunesse et sport, CAF, CE, etc...), restant à ma charge, pour l'activité pratiquée par mon enfant de septembre 2021 à juin 2022.

A

Signature du bénéficiaire → → →

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

ASIA « Activités sportives et culturelles 2021 / 2022 »

concerne les enfants de la naissance jusqu'à 21 ans

1 dossier par an

Une seule activité par enfant et par année scolaire

Bénéficiaires de l'action sociale :

- ▶ les agents stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'État
- ▶ les agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'État (contractuels, AESH «mission d'aide individuelle» (contrat avec le rectorat ou la DSDEN), enseignants du privé (étab. sous contrat)) sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois
- ▶ les Maîtres agréés à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat, en activité et rémunérés sur le budget de l'État
- ▶ les assistants d'éducation (AED) et les AESH «mission d'aide mutualisée» recrutés et rémunérés par les EPLE sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois
- ▶ les retraités de l'enseignement public domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz
- ▶ les retraités de l'enseignement supérieur radiés des cadres avant l'intégration de leur établissement à l'Université de Lorraine et domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz
(Intégration à l'UL : Nancy 1 : janvier 2009 / Université de Metz : janvier 2010 / INPL : janvier 2010 / Nancy 2 : janvier 2011 / ENSAM : janvier 2015 / ENIM : Janvier 2016)
- ▶ les ayants droit (veufs, veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Éducation Nationale)
- ▶ les apprentis de la fonction publique État

Pièces à joindre à la 1ère demande d'aide de l'année civile

- photocopie de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus de l'année 2019 (toutes les pages)
En cas de vie maritale joindre les justificatifs fiscaux de chacun des conjoints.
- photocopie du dernier bulletin de salaire (ou de pension) du demandeur et du conjoint en votre possession
- RIB récent et lisible du demandeur obligatoirement identique au bulletin de salaire mentionnant vos nom, prénom et adresse actualisée
- photocopie du livret de famille
- photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de l'ordonnance de non-conciliation
(extrait relatif à la garde des enfants et pension alimentaire)
- Toute pièce prouvant un changement de situation depuis le **31.12.2019**

Pièces justificatives à joindre impérativement à la demande

- Demande « Activités sportives et culturelles » (page 1/3)
- pour les non-titulaires : copie de l'arrêté de nomination et contrat de travail conclu pour une durée initiale égale ou supérieur à 6 mois
- Attestation de paiement (**une par enfant**) ci-dessus avec les 3 parties complétées, datées et signées par les différentes parties (page 2/3)
- une enveloppe à votre adresse actuelle (non timbrée)
- pour les apprentis de la fonction publique État : copie du contrat d'apprentissage

Aucun dossier incomplet ne sera pris en considération

Quotient familial à ne pas dépasser : **14 200** euros

Mode de calcul du quotient familial : Revenu Brut Global (ou revenu mondial)
Nombre de parts fiscales

Montant de l'aide accordée : **50 % de la dépense plafonnée à 45,00 euros**

Date limite de dépôt de dossier : le **14 octobre 2021**

Feuillet à conserver par le demandeur